

Règlement de l'Omnium Romand de Cyclo-cross

1. L'Omnium Romand de Cyclocross (ORC) de la saison 2015-2016 se dispute en 9 manches, soit :

1 17 oct. Corbières (FR)	4 21 nov. ZetaCross Colombier (NE)	7 19 déc. Orbe (VD)
2 31 oct. Aigle (VD)	Champ. Romands & Cantonaux	8 Di 20 déc. NYON (VD) National
3 14 nov. Payerne (VD)	5 28 nov. Moutier (JU-BE)	9 Di 10 janv. 2015 Dagmersellen (LU) Championnats de Suisse
	6 Di 06 déc. SION (VS) International C2	

6 courses régionales, 1 course internationale (Sion), 1 course nationale (Nyon), Champ. de Suisse (voir art. 10+17).

2. L'Omnium Romand de cyclocross est ouvert à tous les coureurs des catégories A, B, C, Féminines, Masters et Ecoliers. La catégorie OPEN est ouverte aux courses régionales (Aigle, Corbières, Payerne, Colombier, Moutier, Orbe). Une licence est obligatoire pour les courses de SION + NYON + les championnats de Suisse (licence journalière possible sur place). A Colombier (NE), seuls les licenciés annuels peuvent recevoir un titre de champion Romand ou de champion cantonal, voir détails à l'article 16.
3. Afin d'appliquer le règlement international et national, les coureurs s'inscriront à l'Omnium Romand de cyclo-cross 2015-2016 dans la catégorie qui sera la leur au 1^{er} janvier 2016, soit:

U10-U15 Ecoliers/-ères 2002 à 2006	U17 Cadets U17F Cadettes 2000 – 2001	Dames (*) 1999+	U19 Juniors 1998 – 1999	Masters 1986+ M I: 1986-1977 M II: 1976-1967 M III: 1966 et +	Catégorie ABO	
					Amateurs 1997 - 1987	Elites 1997 +

(*) Dames : Elites, Amateurs, Juniores.

4. **Passeports** pour l'ORC ; Courses pour classement général, points biffables:

Prix en FrS (CHF)										Passeports			Par course		
SAISON 2015-2016	Corbières (FR)	Aigle (VD)	Payerne (VD)	Colombier (NE) Champ. Rom. & Cant.	Moutier (JU-BE)	SION (VS)	Orbe (VD)	NYON (VD)	DAGMERSELLEN LU (Champ. CH)	PRIX pré- inscription avant 30 Oct. 2015			Prix par course	Prix par course	Prix par course
Passeports	ORC.1	ORC.2	ORC.3	ORC.4	ORC.5	ORC.6	ORC.7	ORC.8	ORC.9	A, B, Op	C, F	D	A, B, Op.	C, F	D
ORC	1	2	3	4	5	6	6	8	9	80	60	-	20	15	-
Nat. - CS						x*		x*	x*	(*: voir www.swiss-cycling.ch)					
Cat. ABO + Masters:										Cat. ABO + Masters: - 7 sur 9 courses pour figurer au classement général de l'ORC.					
Biffable	Bif	Bif	Bif	Bif	Bif	Bif	Bif								
Non-biffable						N.Bif		N.Bif	N.Bif						
U17 (H/F) - U19(H) - Dames (U19; U23, E)										U17 (H/F) - U19(H) - Dames (U19; U23, E) : - 6 sur 9 courses pour figurer au classement général de l'ORC.					
Biffable	Bif	Bif	Bif	Bif	Bif	Bif	Bif								
Non-biffable						N.Bif		N.Bif	N.Bif						
Cat. U10-15										Cat. (U10-U15): - 6 sur 8 courses pour figurer au classement général de l'ORC.					
Biffable	Bif	Bif	Bif	Bif	Bif	Bif	Bif								
Non-biffable						N.Bif		N.Bif	NC	NC: les CS ne comptent pas au classement.					

Pour les courses nationales et championnats de Suisse, voir les informations sur www.swiss-cycling.ch

DÉLAI INSCRIPTION du PASSEPORT ORC: 30 oct. 2015 (minuit).

5. **INSCRIPTIONS:** Pour passeport ORC, et course par course, sur le site www.mso-chrono.ch. Pour les inscriptions, il faut créer un compte et payer en ligne. En cas de difficulté, appelez le tél. +41 (0)32 493 3261, par mail (info@mso-chrono.ch). Pour d'autres questions envoyez un mail à info@omniumromand.ch. Délai d'inscription jusqu'au jeudi avant la course. INSCRIPTION TARDIVE JUSQU'À UNE HEURE AVANT LA COURSE : SURTAXE de maximum 10.- frs.

DONS ARFEC : L'ORC propose comme depuis plusieurs années un soutien volontaire de 10.- ou plus à l'ARFEC (www.ARFEC.ORG). Association Romande des Familles d'Enfants atteints d'un cancer. Les montants seront entièrement reversés en faveur de l'ARFEC. Déjà un GRAND merci déjà à tous ceux qui soutiennent la démarche.

6. **Dossards :** sont remis avec les transpondeurs électroniques. Ils sont renouvelés à chaque course, en même temps que les transpondeurs électroniques. Les champ. de Suisse et les courses nationales gèrent leurs propres dossards et les horaires de départ (voir info sur www.swiss-cycling.ch).

7. **HORAIRES** → **Manches régionales (# : sauf Corbières voir ci-dessous #)**

12h00	U10-U15 Ecoliers + Ecolières
12h45	U17 Cadets + Féminines
13h45	Elites, Amateurs, Juniors, Masters, OPEN
16h00	Remise des prix à toutes les catégories

: Pour les courses citées, consultez les sites www.omniumromand.ch

Règlement (suite)

8. **Départs** : Dans la catégorie Ecoliers/Ecolières, les garçons de l'année de naissance 2002 - 2003 partent avec une minute de retard (handicap) sur les autres participants plus jeunes. Les cadets partent 2 minutes après les féminines. La place sur la ligne de départ est déterminée par le classement provisoire après chaque manche, pour la première manche, c'est le classement de la saison précédente qui fait foi. Les coureurs Elites avec des points au classement national ou UCI ont accès aux premières lignes de départ. Pour les courses nationales, c'est le classement national et de l'UCI qui sont déterminants
9. **Parcours** : Course 1 : U10-U15, Ecoliers, Ecolières: 20 minutes (parcours réduits 1 à 1.5 km)
 Course 2 : Féminines (toutes cat.) 35 minutes
 U17 Cadets 33 minutes
 Course 3 : Elites, Amateurs, Juniors, Masters, OPEN: 50 minutes 2,5 à 3 km le tour
Le nombre de tours est fixé par le jury de course du chronométrage sur la base du temps au 2^{ème} tour.
10. **PODIUMS** : Podium env. 5 minutes après le passage de la ligne pour les 3iers d'une catégorie. Un bouquet au vainqueur de la catégorie: Ecoliers, Ecolières, Cadets, Cadettes, Féminines, Juniors, ABO, Masters. Remise des primes de course aux 3 premiers des catégories en fin de journée selon programme de l'organisateur. ECOLIERS/ECOLIÈRES: un prix à tous les participants prévu par l'organisateur. Les championnats de Suisse, SION et NYON appliquent leur propre planche de prix. La présence du coureur est obligatoire pour recevoir son prix, **absence justifié si annoncée au comité à la fin de la course.**
11. **Classement Général**: Un barème de points est appliqué selon un tableau ci-dessous. Les catégories « Elites/Amateurs/OPEN»; Juniors; Masters I-II-III; Cadets; Cadettes; Dames, Ecoliers; Ecolières. La remise des prix des classements généraux de toutes les catégories a lieu lors du souper de clôture de la saison.
12. **Barème des points** : Sauf pour les champ. de Suisse (CS), SION et NYON, voir art. 13
- | Rangs | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} | 6 ^{ème} | 7 ^{ème} | Rangs suivants | Abandon |
|--------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|---------|
| Points | 100 | 97 | 95 | 93 | 91 | 90 | 89 | moins 1 point | 10 |
13. **Points attribués** : 2 courses nationales (SION ; NYON) et les champ. de Suisse (CS) sont pris en compte pour le classement général de l'ORC. Pour les CS, un bonus de 80 points non-biffables est ajouté pour tous les participants qui terminent la course et 10 points lors d'un abandon. Les points de Sion et Nyon (50 pts) ne sont pas biffables, ils s'ajoutent aux points comptés aux meilleures du nombre de courses fixés par le comité pour la saison. L'attribution des points est attribuée indépendamment du rang au classement des courses nationales et CS terminées. Pour ne pas surcharger le programme des plus jeunes, la course des CS n'est pas prise en compte pour le classement général des écoliers/-ères, (voir le tableau en début du document).
14. **Nombre de courses comptabilisées pour le classement général final.** Fixé par le comité en début de saison. Voir tableau en début de document.
15. **Classement Jeunesse** (Ecoliers, Cadets et Juniors) est établi pour les 5 clubs ayant eu la plus grande participation à toutes les manches de l'Omnium (un participant donne un point comptabilisé au classement).
16. **CHAMPIONNATS ROMANDS & CANTONAUX**: Les titres pour les coureurs licenciés seront attribués lors de la course Zeta Cross à Colombier. Les coureurs porteront les maillots de Champion cantonal lors des manches suivantes de l'ORC et durant la saison suivante, ceci pour autant qu'ils ne changent pas de catégorie. Les titres ne sont pas attribués aux porteurs d'une licence journalière, voir règlement détaillé sur www.cyclismeromand.ch. Dès 2012, il est décerné un titre de champion cantonal et romand pour les catégories Ecoliers et Ecolières. Les titres seront attribués pour les jeunes licenciés inscrits à un club affilié à une association romande de cyclisme. La licence jeunesse est gratuite pour les catégories Ecoliers (U-13, U-15) et Cadets (U-17), à commander chez Swiss Cycling.
17. **Organisation des championnats cantonaux et romands**, un tournoi selon : 2015-2016 NE, 2016-2017 FR, 2017-2018 VD, 2018-2019 JU, 2019-2020 VS, 2021-2022 GE
18. **VTT** admis pour les cat.: Ecoliers/Ecolières, Cadets/Cadettes, Féminines, Masters possibles max. 2 courses.
19. **OPEN** : Pour la saison 2015-2016, la catégorie OPEN (sans licence) est admise aux courses régionales. Pour les Championnats de Suisse, SION et NYON, il est possible de retirer une licence journalière sur place. **Chaque coureur doit être au bénéfice d'une assurance RC et accidents couvrant les compétitions sportives. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.**
20. Le parcours de 2,5 à 3 km (1 à 1.5 km pour écoliers) doit être bien aménagé: couper branches et ronces éventuelles, balayer les feuilles mortes aux endroits glissants, mettre les passages de trottoirs à niveau. La largeur du parcours doit être sur la majorité de 3 m. **Planches: hauteur maxi 40cm. U10-15: 20cm; U17+Dames : recommandée à 20cm)**
21. Pour tous les cas non prévus par le règlement de l'Omnium Romand de cyclo-cross, on se référera au règlement de Swiss-Cycling. Rappel des articles spécifiques : UCI, art. 1.2.109, (voir page suivante).

Règlement ORC – Compléments

POSTE DE MATERIEL ET CHANGEMENT DE VELO.

Selon le règlement de l'UCI et Swiss Cycling (art. 1.2.109):

Le coureur peut passer la ligne d'arrivée à pied mais obligatoirement avec son vélo.

Lors d'un problème technique ou une défectuosité de matériel, un coureur doit rejoindre le prochain poste de matériel avec son vélo complet. Il n'est pas autorisé à porter qu'une partie de son vélo, par exemple une roue ou la selle. Selon la base de cet article, un coureur qui doit rejoindre un poste matériel, peut passer par la ligne d'arrivée, donc il doit avoir son vélo avec lui, donc : **TOUJOURS PORTER SON VÉLO COMPLET**

PAS DE CHANGEMENT DE ROUES OU DE VÉLOS HORS D'UNE ZONE DE CHANGEMENT DE MATÉRIEL

Il n'est pas possible de recevoir une roue ou un vélo ailleurs que dans la zone de changement de matériel. S'il n'y a qu'une zone sur un parcours d'une manche de l'Omnium Romand de Cyclocross, alors le coureur doit faire le trajet à pieds pour rejoindre la seule zone de changement disponible. Sur les parcours de l'Omnium Romand de Cyclocross, il n'y a pas toujours la possibilité d'installer deux postes de changement de matériel double, dans ce cas s'il n'y a qu'un poste de changement de matériel, le coureur doit le rejoindre à pieds et avec son vélo complet pour faire un changement.

MATÉRIEL : VTT, ROUES ET FREINS A DISQUES

Swiss Cycling (SC 1.3.011N) : Les VTT ne peuvent être utilisés que dans les catégories Cadets (C), Ecoliers (D) et JeKaMi (courses pour tous)

OMNIUM ROMAND : Les VTT sont autorisés SEULEMENT pour les écoliers/écolières, cadets/cadettes, féminines des courses régionales (ORC art. 17). Pour les Masters, il est possible d'utiliser un VTT pour au maximum 2 courses (initiation, découverte).

Le diamètre des roues sera de 70 cm au maximum et 55 cm au minimum, enveloppe comprise. Pour les bicyclettes de cyclo-cross, la largeur de l'enveloppe des roues (mesurée entre les parties les plus larges) ne peut dépasser 33 mm et celles-ci ne peuvent comporter ni pointes ni clous. (UCI 1.3.018).

Les freins à disque sont permis lors des entraînements et des compétitions de cyclo-cross (UCI 1.3.025).

NOMBRE DE POINTS OCTROYÉS AUX CHAMPIONNATS DE SUISSE, courses nationales (voir aussi règlement point n° 13)

Pour encourager la participation des coureurs Romands aux courses nationales et aux championnats de Suisse (CS), des points sont attribués sans tenir compte du rang au classement de la catégorie. Pour les courses nationales Sion et Nyon, 50 points, sont ajoutés (Non-biffables). Pour les CS, 80 points seront ajoutés au total du classement général les points ne sont pas biffables. Pour les écoliers/écolières, il n'y a pas de point attribués aux CS. Voir vue d'ensemble début document.

Extrait du règlement UCI , version 2014 (le ravitaillement a été supprimé par l'UCI pour la saison 2015-2016, mais l'ORC conserve la version 2014.

5.1.038	Changement de matériel Un coureur ne peut prendre le couloir de changement de matériel que pour changer de bicyclette de roue(s), ou pour bénéficier d'une assistance mécanique. En cas de température supérieure à 20 °C le collège des commissaires peut décider d'autoriser le ravitaillement dans le couloir de changement de matériel. Dans de telles conditions, le ravitaillement n'est pas autorisé lors des 2 premiers et des 2 derniers tours. <small>(texte modifié au 01.09.04; 1.07.10 ; 16.06.14)</small>
---------	--

Note : le terme « coureur » au masculin est utilisé, mais il s'applique aussi au terme féminin.

Calendrier Omnum Romand Saison 2015 – 2016

1 ^{ère}	manche		17 octobre 2015	Corbières (FR)
2 ^{ème}	manche		31 octobre 2015	Aigle (VD)
3 ^{ème}	manche		14 novembre 2015	Payerne (VD)
4 ^{ème}	manche	Sa	21 novembre 2015	ZETA-Cross Colombier (NE) Champ. Romands et Cantonaux
5 ^{ème}	manche	Sa	28 novembre 2015	Moutier (Jura Bernois)
6 ^{ème}	manche	Di	06 décembre 2015	Sion (VS) manche internationale C2
7 ^{ème}	manche	Sa	19 décembre 2015	Orbe (VD)
8 ^{ème}	manche	Di	20 décembre 2015	Nyon (VD) Manche nationale
9 ^{ème}	manche	Di	10 janvier 2016	Dagmersellen (LU) Championnats Suisses

Souper de Clôture et remise des prix : Sa 16 janvier 2016 Lieu encore à définir



INSCRIPTIONS :
www.mso-chrono.ch

INFORMATIONS :
www.omnumromand.ch

